

Date de dépôt: 18 février 2009

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de Mme Sandra Borgeaud : le chômage une autre vision

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 janvier 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

1. Contexte

1.1 Présentation de la situation

Lors de sa recherche d'emploi, le candidat à l'embauche va chercher les offres disponibles, correspondant à son profil, auprès des diverses sources d'informations à sa disposition.

Ces offres sont toutefois dispersées à travers la presse, Internet, etc, d'où une perte de temps non négligeable, aussi bien pour le candidat à l'embauche que pour le recruteur, qui, lui aussi, devra distribuer ses offres à travers ces mêmes moyens d'information.

Une fois rassemblées, tant bien que mal, les offres d'emplois correspondant à son profil professionnel, le candidat à l'embauche va y répondre, mais toujours avec le sentiment de n'avoir pas consulté toutes les sources diffusant les offres d'emplois le concernant. Les offres qu'il aura récoltées ne seront jamais toutes sous ses yeux.

Pour le recruteur, le problème est quasiment le même. Il va lui aussi devoir diffuser le profil professionnel qu'il recherche à travers divers canaux d'information. Là aussi, une perte de temps et d'argent avec le sentiment que, malgré l'énergie déployée, certains candidats à l'embauche ne vont pas en prendre connaissance.

Le recruteur n'a pas accès à l'ensemble des profils des candidats à l'embauche du Canton. Est-il bien raisonnable de ne pas leur donner la possibilité, d'un simple clic de souris, d'envoyer un courriel à tous les candidats à l'embauche ayant un profil correspondant à leurs besoins ?

Que de temps et d'argent qui auraient pu être utilisés à des fins plus productives !

Il semblerait que l'accès aux emplois vacants, aussi bien qu'aux profils professionnels disponibles, ne soit pas à la hauteur des possibilités offertes par l'informatique et Internet, d'une part, des besoins des candidats à l'embauche et des recruteurs, d'autre part.

1.2 Exemple N° 1

En ce début d'année, plutôt morose, mettons-nous à rêver.

Imaginons un recruteur, qui aurait besoin d'une enseignante d'allemand, ayant entre 30 et 40 ans et avec au moins 5 ans d'expérience.

Imaginons - toujours - qu'il se rende sur un site cantonal public et gratuit, où tous les profils des candidats à l'embauche qui le désirent seraient enregistrés, et qu'il y sélectionne les rubriques suivantes:

- Enseignement*
- Langues*
- Allemand*
- Sexe féminin*
- Tranche d'âge entre 30 et 40 ans*
- Années d'expériences supérieures à 5.*

Et que là, après ces 6 clics de souris, un message lui apparaisse en lui demandant d'introduire un message personnalisé et d'appuyer sur Enter pour envoyer une invitation aux candidats à l'embauche, dont le profil a été sélectionné, afin qu'ils envoient, s'ils le désirent, leur CV, etc.

Les candidats à l'embauche, dont le profil a été sélectionné, vont recevoir un courriel, avec toutes les informations indiquées dans le message personnalisé, les invitant, s'ils le désirent, à lui envoyer les documents demandés.

Le recruteur, en 6 clics de souris et un message personnalisé, aura donné la possibilité à tous les candidats à l'embauche qui se sont enregistrés de recevoir directement son offre de travail.

Cet exemple montre que ce souhait, qui ne représente en soi aucune difficulté technique ou économique, permettrait, s'il venait à être réalisé, non seulement d'éviter aux recruteurs de perdre leur temps, mais aussi aux candidats à l'embauche d'accéder plus efficacement et rapidement à l'emploi. Par la même occasion, les administrations publiques auraient une statistique, en temps réel, des besoins de notre tissu économique à travers les requêtes des recruteurs; ce qui n'est pas sans intérêt.

On remarquera à travers cet exemple qu'avec une seule base de données centralisée et publique (celle des candidats à l'embauche), aussi bien les recruteurs que les demandeurs d'emploi obtiendraient satisfaction !

1.3 Exemple N° 2

*Continuons à rêver et imaginons une **base de données cantonale centralisée** et gratuite destinée aux recruteurs et dans laquelle ces derniers n'auraient qu'à introduire les profils professionnels qu'ils recherchent, accompagnés d'un message personnalisé, ainsi que de la période de validité de l'offre.*

Les candidats à l'embauche n'auraient alors qu'à choisir les profils professionnels qui leur correspondent et à y répondre. Le profil disponible, inséré par le recruteur, disparaîtra de lui-même le moment venu.

Ici encore aucun problème technique: un coût insignifiant, une seule base de donnée centralisée et conçue avec un ajournement automatique. Peut-on rêver plus simple ? Ah oui, c'est vrai, encore faut-il pouvoir rêver...

2. Groupe-cible

Chômeurs et étudiants en fin de cycle, personnes actives au foyer, personnes en phase de réorientation professionnelle, recruteurs.

3. Objectifs de l'IUE

- Faciliter et accélérer l'accès aux offres d'emploi pour les candidats à l'embauche.*
- Aider les recruteurs à trouver, au plus vite, les profils professionnels dont ils ont besoin.*
- Réduire le temps nécessaire à l'obtention d'un nouvel emploi.*
- Garantir des statistiques, en temps réel, concernant les profils professionnels nécessaires à notre tissu économique et les profils offerts par nos candidats à l'embauche.*
- Anticiper l'évolution de l'emploi et ainsi espérer pouvoir intervenir à bon escient.*

Aujourd'hui plus qu'hier

Le monde du travail et en particulier les citoyens au chômage ont besoin d'alternatives !

Il est temps d'explorer de nouvelles voies, et il y en a !

Osons penser et agir autrement. Partageons nos compétences.

Évitons l'exclusion.

(<http://www.mediaregard.ch/chomage>)

Question

Pourquoi ne centralise-t-on pas les informations des profils professionnels disponibles et à pourvoir dans notre canton ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette centralisation existe déjà. Les profils professionnels sont à disposition sur le site <http://www.espace-emploi.ch>.

Les offres d'emploi adressées par les employeurs à l'office régional de placement sont saisies et disponibles sur les bornes d'accès public dans les offices régionaux de placement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler